

Mairie

79170 SECONDIGNE SUR BELLE

Tél : 05.49.07.11.25

E-mail : mairie.secondigne@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 Septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SECONDIGNE-SUR-BELLE, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Nicolas VALERY, Maire.

Etaient présents : Mmes BAUBEAU Esther, BERNARDIN Delphine, BERNARDIN Jocelyne, GOURIN Stéphanie, MAURILLE Béatrice, SARRAZIN Muriel, TEXIER Aurélia et Mrs PRINTEMPS Jacky, RODRIGUEZ Michel, VALERY Nicolas.

Excusés : LENGLIN Grégory, ROULET Xavier (Pouvoir à Béatrice MAURILLE)

Absents : /

Secrétaires de séance : Stéphanie GOURIN

Nombre de conseillers en exercice : 12

Présents : 10

Pouvoir : 1

Votants : 11

La séance ouvre à 19h53

Administration :

- Délibération sur travaux de voirie complémentaires - Projet « Bourg.2024 »
- Inscription de la valeur du marché afférente / DM
- Délibération sur Plan de financement
- Délibération emprunts bancaires
- Autorisation à déposer les demandes de subventions/dotations afférentes

- Délibération sur réajustement travaux de voirie « Coeur de Bourg »
- Inscription de la valeur du marché afférente / DM
- Délibération sur Plan de financement
- Délibération emprunts bancaires
- Autorisation à déposer les demandes de subventions/dotations afférentes

Travaux :

- Point travaux

Questions diverses

Monsieur le Maire remercie les élus pour leurs participations aux différents dossiers, commissions, réunions de travail.

APPROBATION PV

L'approbation du dernier PV est reportée.

DELIBERATION N°27-2024 : TRAVAUX DE VOIRIE COMPLEMENTAIRES PROJET BOURG.2024

Suite au RDV d'hydro-curage qui a eu lieu le 13 août, la société SARP a informé le 1^{er} adjoint que les buses d'évacuation des eaux pluviales sur la D103 devant la mairie étaient gravement endommagées. Celles-ci vont de l'intersection "chemin de dare/D103" à l'intersection "Rue de la Forge/D103".

Des travaux supplémentaires de remplacement des buses sont donc à prévoir.

Parallèlement, après une visite sur le terrain, la Région qui exerce la compétence « transport » a demandé un aménagement temporaire permettant le retournement du bus scolaire en raison de la modification des plans de circulation et un nouvel espace « descente de bus » est à prévoir.

La société Eurovia est venue réaliser un diagnostic complémentaire et a présenté un devis complémentaire de 71 312,86 euros TTC comprenant :

- les travaux de busages nécessaires à l'écoulement des eaux
- une aire de retournement temporaire pour le bus scolaire à la demande la région.
- un îlot franchissable à l'angle de la maison « Vallet »
- un quai de bus pour « la descente de bus »
- le câblage électrique pour la pose de bornes lumineuses sur la partie « Espace de la Bascule » cheminement PMR.

Le bureau communal a estimé que le surcoût était trop onéreux.

Après échanges, la région a indiqué que la réalisation d'un quai de descente n'était pas exigée et qu'un aménagement pédestre serait suffisant.

La possibilité de réaliser l'aire de retournement du bus a été vue en interne avec les agents communaux qui vont s'en charger. Une réflexion sera menée sur un futur réaménagement des stationnements.

Le câblage électrique pour le cheminement PMR n'est pas nécessaire dans l'hypothèse où on se dirigerait vers des bornes lumineuses solaires et autonomes.

Le devis complémentaire a donc été réévalué en conséquence et s'élève à 40 000 euros HT/48 000 TTC

Monsieur le maire présente le devis à l'adoption.

POUR 11

CONTRE

ABST.

Le conseil municipal a attribué le marché public le 5 août dernier pour un montant de 126 174,88 euros HT. Monsieur le maire indique que le devis de l'époque comportait une erreur de calcul de 3 euros HT.

Il propose au conseil municipal d'approuver la correction et propose la validation du marché public BOURG.2024 pour la somme de 126 177,86 euros HT

POUR 11 CONTRE ABST

La réfection des accotements de la D103 s'élève donc à 166 177, 88 euros HT soit 199 413,46 euros TTC

Le conseil municipal :

- autorise Monsieur le maire ou un adjoint en cas d'empêchement à effectuer les démarches et signer tous documents permettant de conclure le marché public.

Votes : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

**DELIBERATION N°28- 2024 :
INSCRIPTION DE LA VALEUR DU MARCHE AFFERENTE
DM BUDGETAIRE**

Monsieur le Maire propose au conseil d'inscrire les crédits budgétaires selon la DM suivante :

| Dépenses de fonctionnement | | | | Recettes de fonctionnement | | | |
|----------------------------|----------|-------------------|------------|----------------------------|----------|-------------------|------------|
| Total Dépenses | | | | Total Recettes | | | |
| 0.00 | | | | 0.00 | | | |
| | | | | | | | |
| Dépenses d'investissement | | | | Recettes d'investissement | | | |
| 23/09/2024 | 2151-000 | Réseaux de voirie | 200 000.00 | 23/09/2024 | 1641-000 | Emprunts en euros | 200 000.00 |
| Total Dépenses | | | | Total Recettes | | | |
| 200 000.00 | | | | 200 000.00 | | | |
| | | | | | | | |

Le conseil municipal accepte ces décisions modificatives.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

DELIBERATION N°29- 2024 : PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le maire suggère un plan de financement par emprunt de 200 000 euros soit l'intégralité du projet BOURG.2024

En faisant un crédit de la totalité, le maire indique que cela traite la priorité de paiement de la quittance à la réalisation des travaux.

Des offres de divers établissements bancaires avaient été présentés en commission Finances pour sélectionner un ou deux acteurs avec qui poursuivre des discussions. (Banque Postale et le Crédit Agricole).

Les deux banques citées se sont positionnées favorablement pour prêter la totalité de cette somme.

Les dotations qui pourront être allouées au projet sont à solliciter et n'arriveront, dans tous les cas, qu'en 2025.

À ce moment-là, le maire suggère qu'un remboursement anticipé du montant équivalent aux subventions soit effectué.

Aussi, il indique que les taux d'emprunts sont annoncés à la baisse pour le mois prochain, il propose d'attendre jusque-là pour disposer des offres réactualisées.

Il propose de statuer sur la banque et sur l'offre bancaire avec qui contracter lors d'un prochain conseil

Le conseil municipal valide le plan de financement proposé par le maire

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

DELIBERATION EMPRUNTS BANCAIRES

Le dossier n'étant pas mature et conformément à la précédente délibération. Monsieur le maire indique que ce point est reporté à la prochaine séance.

DELIBERATION N°30-2024 : AUTORISATION A DEPOSER LES DEMANDES DE SUBVENTIONS /DOTATIONS AFFERENTES

Le maire indique que la commune peut solliciter le département pour obtenir :

- Fonds de solidarité départementale à hauteur de 38 865 euros net

Aussi, la Préfecture a annoncé que la plateforme de dépôt des dossiers DETR avait été rouverte le 20 septembre dernier.

Monsieur le maire indique que le projet respecte le cadre d'attribution de DETR et espère un dotation de 40 % sur le projet. Pour cela, il indique qu'il peut joindre à la demande de subvention un document récapitulatif appelé « Avant Projet » afin de détailler ce projet inscrit autour du développement durable, de la mise en sécurité de la traversée du bourg et de la création de cheminements adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Il propose donc un projet de financement comme suit :

| ORIGINE (préciser la nature) | | POURCENTAGE | MONTANT DE LA SUBVENTION ESCOMPTEE |
|---------------------------------------|---------------------|-------------|---------------------------------------|
| DETR | Base : 166 177.88 € | 40 % | 66 471.15 € |
| FONDS DE SOLIDARITE DEPARTEMENTALE | Base : 166 177.88 € | 23.3875 % | 38 865.00 € |
| Total : | 166 177.88 € | | 105 336.15 € |
| TVA : | 33 235.58 € | | |
| Autofinancement : | | | |
| - Emprunt : | | | 94 077.31 € |
| TTC | 199 413.46 € | | 199 413.46 € |

Le conseil municipal :

- autorise Monsieur le maire ou un adjoint en cas d'empêchement à effectuer les démarches et signer tous documents permettant de déposer toutes demandes de subventions.

Votes : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

**DELIBERATION N°31-2024 : REAJUSTEMENT DU PRIX DES TRAVAUX VOIRIE
« COEUR DE BOURG »**

Monsieur le Maire indique que – lors de la séance du 5 août dernier – le conseil a approuvé les travaux de voirie « Coeur de Bourg » pour un montant de retient de 96 187.96 € TTC

Il indique que la société Eurovia a attribué un geste tarifaire avec un arrondi inférieur tout en gardant le projet à l'identique.

La proposition s'élève à 80 156,63 euros HT soit 94 800 euros TTC

Il propose au conseil d'accepter la révision tarifaire.

Le conseil municipal :

- valide la nouvelle proposition tarifaire de l'entreprise Eurovia et autorise le Monsieur le maire ou un adjoint en cas d'empêchement à effectuer les démarches et signer tous documents permettant de contractualiser le marché.

Votes : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

INSCRIPTION DES CREDITS BUDGETAIRES PREVISIONNELS :

Monsieur le Maire propose au conseil d'inscrire les crédits budgétaires selon la DM suivante :

| DECISIONS MODIFICATIVES : BALANCE | | | | | | | |
|------------------------------------------|----------|-----------------------|------------------|-----------------------------------|--------|---------------------------|------------------|
| Dépenses de fonctionnement | | | | Recettes de fonctionnement | | | |
| 24/09/2024 | 023- | Virement à la section | 95 000.00 | / / | - | | 0.00 |
| 24/09/2024 | 618- | Divers | -95 000.00 | / / | - | | 0.00 |
| Total Dépenses | | | 0.00 | Total Recettes | | | 0.00 |
| | | | | | | | |
| Dépenses d'investissement | | | | Recettes d'investissement | | | |
| 24/09/2024 | 2151-000 | Réseaux de voirie | 95 000.00 | 24/09/2024 | 021-00 | Virement de la section de | 95 000.00 |
| Total Dépenses | | | 95 000.00 | Total Recettes | | | 95 000.00 |

Le conseil municipal accepte ces décisions modificatives.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

DELIBERATION N°32-2024 : PLAN DE FINANCEMENT – COEUR DE BOURG

Monsieur le maire présente le plan de financement qu'il soumet à l'assemblée.

Il indique que la commune est en capacité de payer la totalité du projet en fonds propres grâce à ses excédents.

Il rappelle que les excédents des derniers exercices ont été capitalisés sur un CAT afin d'apporter à la commune une capacité de financement bonifiée mobilisable pour un projet important.

Il propose de :

- clore le CAT de 150 000 euros en cours en récupérant les intérêts acquis.
- de payer la somme de 94 800 euros TTC 100 % en autofinancement

Le conseil municipal valide le plan de financement proposé par le maire

Votes : Pour : 11 Contre : Abstention :

DELIBERATION EMPRUNTS BANCAIRES

Compte tenu de l'approbation d'un autofinancement, la question est caduque.

DELIBERATION N°33- 2024 : AUTORISATION A DEPOSER LES DEMANDES DE SUBVENTIONS /DOTATIONS AFFERENTES

Monsieur la maire indique que le projet pourrait peut-être permettre de solliciter la subvention « Programme Amendes de Police »

Les critères d'octroi sont :

Priorité I = aménagement de sécurité sur les voies communales aux abords des établissements scolaires (1er et 2ème degré) et des établissements publics situés en centre bourg, aménagements en faveur des mobilités actives (vélos, etc.).

Taux : 30 % du devis plafonné à 42.700 € HT

Priorité II = autres aménagements de sécurité :

- **aménagement de carrefours et virages dangereux,**
- pose de glissières de sécurité,
- pose de miroirs sur voies secondaires,
- dispositifs de ralentissement,
- suppression de points noirs,
- aménagement ou acquisition d'abris bus,
- **passages piétonniers,**
- tous travaux ayant trait aux transports en commun

Taux : 25 % du devis plafonné à 42.700 € HT

Priorité III = aménagement de parcs de stationnement autres que ceux classés en priorité I.

Ces dernières opérations ne sont retenues que dans la mesure où il subsiste un reliquat de dotation après traitement des

dossiers relevant des priorités I et II. La dépense subventionnable est limitée à 42.700 € HT par commune et groupement de communes.

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire ou un adjoint en cas d'empêchement à effectuer les démarches et signer tous documents permettant de déposer toutes demandes de subventions.

Votes : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

TRAVAUX

Un point travaux est fait par Michel RODRIGUEZ et Esther BAUBEAU

- Actuellement des travaux d'enfouissement des lignes haute tension sont en cours du village de la Bernardière jusqu'à Champromard.
- Les travaux du bourg en prévision vont nécessiter la fermeture de la circulation du bourg pendant environ 6 semaines environ.

MISE EN PLACE DES DEVIATIONS

Monsieur le maire indique que tous ces chantiers vont nécessiter des déviations. La commune en collaboration avec les différents acteurs met tout en œuvre pour trouver les solutions les meilleures. Un rdv est prévu milieu de semaine (mercredi 25 Septembre 2024) pour caler et définir les missions de chacun.

~~Les poids-lourds venant de Périgné doivent impérativement emprunter la D119 Périgné-Les Fosses puis la D102 Les Fosses – Secondigné sur Belle (la Mérichère) puis de reprendre la D103 dans le sens Chizé-Secondigné jusqu'à la voie commune 25 (intersection de la Croix Rouge) afin de contourner le bourg.~~
Un système de circulation en sens unique pour les poids lourds est envisagé. Des interdictions pour poids-lourds au niveau de certaines communales seront mises en place pour éviter « les contournements » de déviation afin d'assurer un maximum de sécurité.

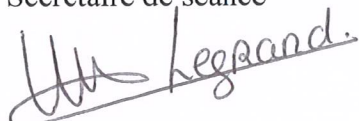
La municipalité va faire son maximum pour communiquer auprès des habitants et des divers usagers de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire transmet les remerciements de l'association « Aux Grands Cœurs » pour la subvention accordée. La présidente a émis le souhait de venir présenter l'association lors d'un prochain conseil.
- Monsieur le Maire indique que des courriers ont été adressés aux habitants du bourg afin de connaître l'avancement des raccordements à la fibre dans le but d'anticiper afin qu'aucune dégradation ne soit faite ultérieurement sur la chaussée neuve. Cinq foyers ont été « oubliés » par Orange qui a indiqué que l'installation serait possible sans soucis.
- La révision des contrats assurance est en cours. Certains éléments restent à rassembler afin que les offres puissent être faites.

La séance se termine à 23H15

Stéphanie LEGRAND
Secrétaire de séance



Nicolas VALÉRY,
Le Maire

